



## DOSSIER D'INSCRIPTION

---

### **FORMATIONS SE YOGA** **Certification 200h** **Certification 50h** **2020-2021**

**Martinique  
Bénin  
France**



**Dossier d'Inscription – FORMATION SE YOGA – Martinique/France 2020-2021**

---

Dossier à remplir par les stagiaires s'inscrivant à une formation SE Yoga, et à retourner dûment complété à  
[seyoga.intl@gmail.com](mailto:seyoga.intl@gmail.com)

- Le montant de l'acompte et des autres paiements

Intitulée de la Formation choisie .....

Dates des cessions : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Profession : .....

Adresse complète : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Réseaux sociaux (FB, Insta) : .....

Études suivies : .....

Diplômes obtenus : .....

Pratique et enseignement du Yoga

- Depuis combien d'années pratiquez-vous le Yoga ? .....
- Quels ont été vos professeurs ? .....
- Enseignez-vous déjà le Yoga ? .....
- Combien d'heures de cours dispensez-vous par semaine ? .....
- Avez-vous déjà suivi les cours d'une école de formation ? .....
- Si oui, précisez laquelle .....
- Et pendant combien d'années ? .....
- Avez-vous un diplôme de professeur de Yoga ? .....
- Avez-vous déjà suivi des cours ou ateliers avec Sylvia DESROSES ? .....
- Avez-vous suivi des stages avec d'autres enseignants ? .....
- Pratiquez-vous déjà le Yoga Africain ? Quel Style ? .....
- Depuis combien de temps ? .....
- Les enseignez-vous ? .....

Formation complémentaire

Avez-vous déjà suivi des cours de philosophie africaine ? .....

Avez-vous une formation médicale ou paramédicale ? .....

Si oui, précisez laquelle et joindre la photocopie du diplôme ou certificat attestant cette formation.

Que représente le Yoga pour vous ?

---

---

---

Pour quelle raison désirez-vous enseigner le Yoga ?

---

---

---



**Bulletin de versement des droits d'inscription**

Modalités de paiement des droits d'inscription

Nom : ..... Prénom : .....

Effectue le règlement des droits d'inscription auprès de Sylvia DESROSES EI et verse un acompte non-remboursable de 250,00 euros (deux cent cinquante euros/50h) ou de 300,00 euros (trois cent euros/200h), selon la formation choisie.

Par chèque     Par Carte Bancaire.     En Espèces     Par virement bancaire (dont je joins la copie de l'ordre)

En guise d'acompte, vous pouvez régler la somme de 250,00 euros (deux cent cinquante euros) ou 300,00 euros (trois cent euros) directement par virement bancaire sur l'IBAN suivant :

<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
SE YOGA  CZ MME COROSINE 19 ROC DU BEL HORIZON REDOUTE  97200 FORT DE FRANCE	Code Banque 10107	Code guichet 00165	Code BIC BREDFRPPXXX
	Numéro de compte 00633051440	Clé 52	
	Domiciliation BRED DILLON		
	Numéro de compte bancaire international : FR76 1010 7001 6500 6330 5144 052		

J'ai pris bonne note :

- que je devrais m'acquitter du montant total de la formation avant le début de celle-ci, sinon je serai considéré comme démissionnaire et pourrai être radié(e) de la liste des élèves de l'Institut International DS, Centre de formation SE Yoga, à moins que j'ai demandé une suspension temporaire de ma scolarité.
- que l'acompte d'inscription n'est pas remboursable au cas où je déciderais d'interrompre définitivement ma formation.

Intitulée de la Formation choisie .....

Montant total de la formation choisie : .....

Vous réglerez le solde, soit ..... euros selon les modalités :

**50h (1 à 4 mensualités)**    ou    **200h (1 à 9 mensualités)**    -    et échéances de paiement ci-dessous :

Par chèque     Par Carte Bancaire     Par virement bancaire (copie de l'ordre)     En Espèces

Date	Montant	Mode de paiement

Pour accord, je m'inscris à la formation SE Yoga de .....h en ..... en 2020.

Date :

Signature : (précédée de la mention « Lu et Approuvé »)



## **Règlement de l’Institut International SE Yoga, Formation et Perfectionnement**

---

L’originalité de l’enseignement dispensé par l’Institut International SE Yoga réside dans la méthode créée par Sylvia DESROSES, entre les différentes grandes formes et styles de Yoga Africain Kemetic, dans la formation pédagogique, ainsi que les aspects philosophiques et thérapeutiques.

### **1. Modalités d’inscription à une prestation de Formation de l’Institut International SE Yoga**

Le dossier d’inscription à renvoyer par email, courrier au centre de formation ou remis à Sylvia Desroses. Il doit être daté, signé et précédé de la mention manuscrite « lu et approuvé par le client ». L’inscription définitive à la prestation choisie ne sera définitivement validée qu’à la réception du bulletin d’inscription dûment complété et d’un virement d’acompte du montant de la formation choisie.

Pour les mineurs, le bulletin d’inscription devra être signé par les parents ou le tuteur légal.

La disponibilité de la prestation choisie peut varier en fonction de la date de réception du dossier.

### **2. Modalités de la formation**

Du point de vue pédagogique, la formation est basée sur trois points essentiels, et plus spécifiquement pour ceux qui prévoit les 200h :

- 1) La participation à toute la formation (intensive de 7 jours ou sous formes de plusieurs séminaires de formations de 2 à 3 jours) sur une année si possible.
- 2) La participation régulière à un cours de yoga dispensé par un professeur diplômé ou agréé par l’Institut comme responsable de formation.
- 3) Un travail régulier, à domicile, avec les supports de cours (et bientôt CD, DVD) de Sylvia DESROSES.

A ces éléments fondamentaux s’ajoute dans le cursus de formation des modules théoriques complémentaire incluant une approche de :

- La spiritualité et la Philosophie Africaine
- La spiritualité et philosophie Kémétique (égyptienne ancienne)
- La cosmogonie Africaine
- L’anatomie appliquée aux postures de Yoga et les applications préventives et thérapeutiques du yoga.

Pour les élèves-professeurs (200h), ceux-ci sont encouragés à compléter cette formation en lisant et en méditant outre les grands textes spirituels de l’Afrique, de l’Inde, d’autres grands textes fondamentaux, tels que les livres de sagesse africaine (égyptienne, burkinabé...), les grands textes de la philosophie Africaine....

Il est indispensable qu’ils utilisent les documents théoriques et pratiques édités par l’Institut International SE Yoga (manuel, livres, CD et autres supports). Ces documents constituent les ouvrages de référence sur lesquels doivent s’appuyer leur réflexion et leur pédagogie.

### **3. Conditions d’entrée, prérequis**

L’Institut International SE Yoga s’adresse à des personnes qui pratiquent régulièrement le Yoga, depuis au minimum 3 mois à 1 an et plus, élèves sérieux, yogis débutants et confirmés, professeurs de Yoga, avec assiduité et qui désirent enseigner cette discipline, ou aller plus loin dans l’approfondissement des connaissances et de leur pratique.

Elle s’adresse également aux élèves-professeurs ayant déjà suivi au préalable une formation des professeurs SE Yoga et mini-certification de 20h, 30h ou 50h.



Elle s'adresse également aux professeurs de Yoga déjà diplômés d'une autre école, pour qui elle constitue un moyen de se spécialiser en SE Yoga - Yoga Africain Kemetic et apprendre cette méthode, perfectionner leur pratique personnelle et leur pédagogie en même temps qu'une ouverture sur d'autres formes et styles de yoga.

Dans ce cas, ils pourront suivre les formations de perfectionnement de 50h ou 100h, ou celles spécifiquement réservées aux professeurs de Yoga.

#### 4. Durée de la formation

La durée de la formation globale est de 3 ans et selon les certifications choisies. Le cursus complet est de 700h.

**Pour 2020 et le début de la formation, nous proposons uniquement le module de 50h et 200h.**

**Immersion 50h** : attestation de formation

**RYT 200h** : certification 200h avec la formation yoga initiale

La formation initiale et certification de 200h est répartie sur 21 à jours à 7 mois s'il s'agit de week-ends consécutifs.

La formation de Yoga initiale 200h est une formation en cours de certification par Yoga Alliance, l'organisme le plus reconnu au monde en matière de formations de yoga.

Par la suite, nous proposerons une formation de 300h et 500h, avec une période de formation et en immersion totale dans nos écoles de Formation SE Yoga dans la Caraïbe et sur le Continent Africain (Bénin, Zimbabwe, Côte d'Ivoire et Egypte....), et des stages dans des studios ou sous forme de service à la Communauté.

Nos formations de professeur de yoga répondent donc à des normes internationales ainsi qu'à une éthique morale. Elles vous permettent d'enseigner partout dans le monde, avec l'assurance d'avoir un diplôme reconnu où que vous alliez.

Pendant l'année de formation 200h, les élèves-professeurs et futurs professeurs sont tenus de suivre si possible :

- Au minimum 175 heures de cours et de conférences ;
- et 25 heures de cours à domicile avec les supports (ou s'ils préfèrent cette formule, 25h de cours et séminaires supplémentaires avec la responsable de formation.)

Il leur est demandé :

- de participer avec assiduité à tout le programme de formation :
- de suivre régulièrement un cours de yoga dispensé par un enseignant chevronné. Ce cours peut être conçu sous la forme d'un cours hebdomadaire, d'un stage ou de séminaires.
- de suivre les cours sur support et de justifier de ce suivi par une attestation sur l'honneur, ou d'effectuer 25 heures de cours et séminaires supplémentaires avec la responsable de formation.
- De payer les droits annuels d'inscription à l'Institut International SE Yoga.

#### 5. A partir de quand un élève-professeur peut-il commencer à donner des cours ?

Il est conseillé aux élèves-professeurs ayant déjà une longue expérience personnelle de la pratique du yoga de commencer à donner quelques cours dès la fin de la formation de 200h ou au moins dans le courant de l'année suivant celle-ci. L'expérience de l'enseignement est un aspect fondamental de la formation. Pour composer leurs leçons, il leur est conseillé de s'inspirer des documents pédagogiques édités par l'Institut International SE Yoga, notamment la méthode d'enseignement, ainsi que les livres et différentes revues.



## 6. Interruption de la formation

Si pour raisons personnelles ou graves, un élève-professeur en cours de formation estime devoir interrompre temporairement cette formation, il peut demander une suspension d'une année (éventuellement renouvelable sur demande l'année suivante ou les années suivantes). Toutefois aucun module suivi au cours de la période de suspension ne pourra être validé au titre de la formation, à moins que la réinscription soit finalisée.

### Arrêt anticipé

La réduction de la durée de la prestation, quel qu'en soit le motif, ne donne lieu à aucun remboursement.

### Report de formation du fait du participant

Toute demande de report de formation doit être effectué par courrier avec accusé réception au maximum 60 jours avant le début de la prestation. L'acompte versé pourra servir d'avoir pendant 12 mois, uniquement pour un module proposé par l'Institut International SE Yoga et identique à celui pour lequel le participant s'est initialement inscrit.

### Annulation du fait de l'Institut International SE Yoga

Dans le cas où l'Institut International SE Yoga serait contraint d'annuler la prestation, quelle que soit la raison, toutes les sommes versées seront remboursées sauf accord de modification du participant. Le participant ne pourra alors demander aucune indemnité supplémentaire au titre de dommages et intérêts. Une prestation commencée est due dans son intégralité.

Toute réclamation doit nous être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception au plus tard quinze jours après la fin de la prestation. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera considérée. Le fait de s'inscrire à l'une de nos prestations implique obligatoirement l'adhésion complète à nos conditions générales de vente et au règlement intérieur.

## 7. Droits d'inscription

Les élèves de l'Institut International SE Yoga doivent acquitter leur droit d'inscription au moins 45 jours avant le début de la formation. Le montant de la formation est de 2 950,00 euros (deux mille neuf cent cinquante euros). Il est bien entendu que pour les années à venir, le tarif peut être augmenté ou diminué sur simple décision de l'Institut. Le montant est fixé en euros et ne tient pas compte des fluctuations des cours de change pour les élèves en provenance de l'étranger.

## 8. Obtention du diplôme de Professeur de Yoga (Uniquement pour la formation 200h)

### 1) Test pédagogique et compte-rendu d'expérimentation

a. Passer l'examen de vérification de ses connaissances en anatomie, en pédagogie et en histoire du Yoga Africain

b. Soutenance, présenter une séance

L'élève-professeur disposera d'environ 20 minutes pour faire une présentation d'une séance, où il expliquera le choix des postures, suivi d'un échange avec l'auditoire (constitué de Sylvia Desroses, des élèves-professeurs et spécialistes présents).

Après avoir satisfait à ces épreuves, l'élève-professeur est admis comme professeur et s'il n'enseigne pas encore, il lui est recommandé de commencer à donner des cours de Yoga pour acquérir l'expérience pédagogique nécessaire.

c. Rédiger un compte-rendu d'expérimentation de 5 à 10 pages.

### 2) Délivrance du diplôme de professeur

A l'issue de la formation, les professeurs qui remplissent les conditions d'assiduité requises, ont réussi leur test pédagogique et ont rendu leur compte-rendu d'expérimentation, reçoivent leur diplôme de professeur et une attestation de fin d'études.

Le diplôme délivré par l'Institut International SE Yoga est en cours d'approbation par Yoga Alliance.



## **9. Perfectionnement**

Les professeurs diplômés de l'Institut International SE Yoga sont invités à suivre chaque année au moins un stage, un atelier ou une immersion de 3 à 5 jours pour s'actualiser et se perfectionner leur pratique pédagogique.

Par la suite, ils pourront également compléter leur cursus avec les formations de 300h et 500h.

## **10. Ouvrages de référence (Uniquement pour la formation 200h)**

La formation comprend l'étude des grands textes spirituels de la tradition yogique et philosophie Africaine. L'achat des ouvrages est à la charge des élèves-professeurs. La liste complète vous est fournie dès que votre inscription est validée. La majorité des ouvrages en anglais sont téléchargeables dans le groupe des professeurs sur FB.

## **11. Droit à l'image**

Les formations organisées par l'Institut International SE Yoga sont parfois susceptibles de pouvoir faire l'objet de prises de son, photos et / ou vidéos.

Dans le cas où cette situation se présenterait, le participant déclare céder l'Institut International SE Yoga par la présente l'autorisation le droit de reproduire, de représenter, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers qu'elle aura autorisé, son image et ses propos dans le cadre de la communication de l'Institut International SE Yoga ou Sylvia Desroses. Une attestation de droit à l'image et/ou voix lui sera mis pour signature lors de la formation.

Cette communication pourra être réalisée par tous modes d'exploitation connus ou inconnus à ce jour, notamment par télédiffusion, par les moyens de transmission en ligne (tels que réseaux sociaux, site web), en vidéogrammes (vidéocassettes, DVD, etc..), sans que cette liste soit limitative.

Cette session vaut également pour l'utilisation de photos ou de bandes son qui seraient tirées de l'enregistrement susvisé. Cette session est faite pour le monde entier et pour toute la durée d'exploitation de l'œuvre audiovisuelle concernée. Le participant déclare que cette cession de reproduire et de représenter son image et ses propos, par tous les modes d'exploitation susvisés, est faite sans contrepartie, notamment financière. Le participant accepte que tout montage soit effectué à partir de l'enregistrement réalisé. Il accepte également que son nom figure dans l'œuvre, sauf demande contraire de sa part, formulée par écrit, dans un délai de 1 mois après le déroulement de la prestation.

## **12. Hébergement, transport et restauration**

Les frais d'hébergement, de transport et de restauration occasionnés par la participation à l'une des prestations de l'Institut International SE Yoga sont à la charge et à l'initiative du participant. Tous nos prix « enseignement » s'entendent hors hébergement, transport et restauration, sauf mention expresse telle que « All inclusive » dans le descriptif de la formation, ou si celle-ci se déroule lors d'une retraite.

## **13. Confidentialité**

Le stagiaire ou élève-professeur s'interdit de reproduire, de transmettre de façon écrite, audio, électronique ou visuelle, à toute personne n'ayant pas pris part à la formation, à titre gratuit ou onéreux, tout ou une partie des supports de formation qui lui ont été remis, sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de l'Institut International SE Yoga.

## **14. Comportement**

En cas de comportement et/ou de pratiques non-conformes à la législation en vigueur, en cas de mauvaise conduite (insultes, menaces, manque de respect, dénigrement, violence, harcèlement) envers les formateurs ou/ et les participants de la prestation, l'Institut International SE Yoga se réserve le droit de procéder au renvoi immédiat du participant. Ce renvoi sera officialisé par lettre recommandée avec accusé de réception. Les frais occasionnés par ce renvoi et annexes à la prestation sont à la charge des participants ou de son tuteur légal. Un éventuel renvoi ne donnera droit à aucun remboursement ni indemnité.

Fait en deux exemplaires originaux,

Date :

Signature :

*Précédée de la mention « Lu et approuvé par le client »*